

nable député que nous avons manqué d'argent cette année.

M. FOWLER : Je n'ai pas de peine à le croire.

M. BRODEUR : Certains articles du budget supplémentaire serviront à combler le déficit. Il a fallu faire subir à ces vaisseaux de grosses réparations dont on n'avait pas tenu compte en fixant le chiffre du crédit l'an dernier. Cette année, nous demandons ce qui nous paraît une somme suffisante pour faire face aux frais d'entretien et aux réparations.

M. BENNETT : J'appellerai l'attention du ministre sur la somme de \$55,677.80 pour divers feux, qui figure à la page P-102. Il s'agit apparemment des réparations faites aux phares. A-t-on demandé des soumissions pour l'exécution de ces réparations ?

M. BRODEUR : L'honorable député constatera que cette somme a trait à plusieurs dépenses faites pour différents phares. Je crois qu'il y en a cinquante ou soixante environ. Tous les montants sont peu élevés variant de \$7.50, \$83.75 à \$1,147 ; par conséquent, nous n'avons pas demandé de soumissions.

M. BENNETT : J'appelle sur ce point l'attention du ministre parce que je m'aperçois que plusieurs phares de la baie Georgienne sont mentionnés.

M. BRODEUR : Cette question se rattache au crédit suivant. Nous pourrions décider ce qui a trait au service maritime et fluvial, puis nous occuper des phares.

M. J. D. REID : A la page P-102 du rapport de l'auditeur général, je trouve le compte relatif au steamer "King-Edward". Le ministre doit se rappeler que j'ai appelé son attention sur ce sujet, l'autre soir.

M. BRODEUR : Cela a trait aux auxiliaires de la navigation. Nous nous occupons présentement du service maritime et fluvial. L'autre question viendra en discussion plus tard.

M. TAYLOR : Lorsque cette question a été mise en délibération dans une circonstance précédente, j'ai fait certains commentaires qu'on trouvera à la page 3487 de l'édition non révisée des comptes rendus des débats. Je me suis servi du langage suivant :

Mon honorable ami de Grenville (M. J. D. Reid) a parlé de deux ou trois de ces petites compagnies-là. Un Yankee de New-York du nom de F. L. Brooks a établi à Montréal un bureau sous la raison sociale de F. L. Brooks et compagnie. Son agent à Montréal était un nommé Merwin. Quand le département de la Marine a besoin d'outils, il ne s'adresse pas à des manufacturiers canadiens.

M. BRODEUR : Cette question aussi viendra sur le tapis lorsque le crédit suivant sera mis en délibération.

M. BRODEUR.

M. TAYLOR : Elle a été discutée à l'occasion du premier crédit.

M. BRODEUR : Non.

M. TAYLOR : Je sais ce que je dis. Il s'agissait de l'item :

Entretien et réparations des steamers et vaisseaux brise-glace de l'Etat, y compris le steamer "Arctic".

M. BRODEUR : A quelle page du rapport de l'auditeur général ?

M. TAYLOR : Je ne parle pas du rapport de l'auditeur général. Je m'occupe de l'article en discussion qui se trouve à la page 60 du budget. Nous examinons les dépenses du steamer "Arctic" lorsque le débat s'est engagé. J'ai mentionné ce vaisseau un peu plus loin.

M. BRODEUR : Selon moi, il serait bien préférable d'attendre que l'item en question soit soumis à nos délibérations. Il y a des inconvénients à sauter d'un crédit à l'autre. Nous nous occupons à présent du service maritime et fluvial qui concerne certains attachés du ministère. Je les ai faits venir et voilà qu'on propose de mettre sur le tapis une question relative aux auxiliaires de la navigation qui est du domaine d'un autre fonctionnaire. Il vaudra mieux non seulement pour moi mais aussi pour le comité que ce débat s'engage lorsque ce fonctionnaire sera présent. L'honorable député parle des auxiliaires de la navigation. Il en sera question plus tard et l'employé préposé à ce service sera présent pour nous donner les explications nécessaires.

M. TAYLOR : Le ministre s'apercevra qu'il n'a pas besoin d'avoir un fonctionnaire à côté de lui pour répondre aux questions que je vais lui poser. Cette discussion s'engagea lorsque l'adoption de ce crédit fut proposée dans une circonstance précédente. Cette fois-là, j'ai aussi prononcé les paroles suivantes :

Voyons maintenant ce qui se passait à Montréal pendant ce temps-là. Il y avait dans cette ville une société désignée sous le nom de la compagnie Charles Strubbe. Si le ministre de la Marine et des Pêcheries veut consulter le rapport de l'auditeur général, à la page P-163, il constatera qu'on a acheté pour \$4,786.85 de limes, plates ou rondes, soit une quantité pouvant approvisionner n'importe quelle manufacture du pays, pendant toute la durée de son existence.

M. BRODEUR : Cela n'a aucun rapport avec cet item. Il n'est pas juste de la part de l'honorable député de poursuivre cette discussion. Il ferait bien mieux d'attendre, vu que je serai en état de lui donner des explications plus complètes lorsque le fonctionnaire chargé de ce service sera présent. Il parle du chenal maritime du Saint-Laurent. C'est de cela qu'il s'agit à la page P-163. L'employé que cette question concerne